

Prendre notre avenir en main à Paris 12 !

Nous avons été reçus par Mme Claire CURTET lors d'une bilatérale mercredi 03 octobre 2007. Afin de ne rien laisser au hasard, nous avons passé en revue les différents points les plus importants :

■ **Facteur d'avenir : le 16 juin 2008.**

Madame CURTET a été nommée pour mettre en place de facteur d'avenir à Paris 12 PDC. Cela devrait intervenir à partir du **16 juin 2008**. Trois exemples de l'application de ce projet existent déjà sur Paris : Paris 07, 16 et 17. L'organisation actuelle à 5 par quartier pourrait avoir vécu ! La CFDT, seule force de négociation dans ce dossier, a obtenu des résultats concrets pour les agents. C'est pourquoi nous revendiquons de négocier tous les aspects liés à la réorganisation, aux régimes de travail, à la structure des équipes et des emplois, aux nombres et modalités de promotions. Ce dossier est majeur, et doit profiter aux agents de Paris 12 en améliorant leurs conditions de travail ! En tout cas, la CFDT fera tout pour !

■ **C.A.: retour aux jours « ouvrés » !**

C'est en tout cas la **revendication forte que portera la CFDT**. Il n'est pas normal qu'afin de ne pas perdre de jours, les agents en congé soient obligés de reprendre le travail le vendredi si le samedi et le lundi était en repos de cycle. Nous avons constaté également d'autres dérives : les agents, par exemple, ne posent plus leurs CA que dans les semaines longues. Autant de points que nous souhaitons résoudre avant la mise en place de « facteur d'avenir ».

■ **Monte charge : Une priorité !**

La Directrice nous a également dit qu'un **troisième monte-charge** allait être construit ! Dont acte, car Paris 12 PDC manque cruellement de monte-charge opérationnels.

■ **CEDEX et CABINE : Où en est-on ?**

La CFDT demande que le service **CEDEX** soit intégré à facteur d'avenir, comme c'est le cas à Paris 07 PDC. Ce qui incitera la direction à valoriser la polyvalence mise en place dans ce service par des promotions, notamment avec **le II.1 en grade de base** ! Cela semble un minimum vu ce que la hiérarchie demande à ces agents ! Le poste de la **cabine étant classifié en I.3**, la CFDT demande pour la **énième fois que tous les agents de la cabine soient nommés en I.3**.

La CFDT a fait état lors de cette première rencontre de revendications fortes. Nous agissons pour obtenir des résultats concrets, à la hauteur des attentes !

**Toujours avec vous, toujours pour vous :
la CFDT !**